

AVIS D'INSCRIPTION DE NANTISSEMENT DEFINITIF JUDICIAIRE DE PARTS DE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

« SUBSTITUTION »

(Articles L531-1 et suivants et R531-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution)

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

MENTION EN MARGE
Colonne réservée au Greffe

CREANCIER : **LE COMPTABLE DU POLE DE RECouvreMENT SPECIALISE DU GARD** dont les locaux sont situés 15 Boulevard Etienne Saintenac 30000 NIMES Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

DEBITEUR : **Monsieur EL KEBRITI Aziz** né le 11/01/1977 à Nîmes domicilié 87 Chemin de Valdegour 30900 NIMES

Nature et date du titre en vertu duquel l'inscription est requise : rôle n°17/01101 du 31.07.17 et du 15.09.17 (IR16), rôle n°17/91701 du 30.04.17 et du 15.06.17 (IR15), rôle n°21/53011 du 31.12.21 et du 15.03.22 (IR17), rôle n°22/91101 du 31.01.22 et du 15.03.22 (IR18),

Nantissement définitif signifié par acte de : la SELARL DUBOIS ET ASSOCIES, Commissaires de Justice à VILLEPINTE, en date du 30 octobre 2025 à la société : SCI A.E.K INVEST.

Dénomination de la société civile dont les parts sont nanties : **Société Civile Immobilière A.E.K INVEST, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 824 003 735, dont le siège social est 6 Rue Lakanal 93500 PANTIN**

Contenant affectation à titre de nantissement de : 90 parts sociales de catégorie A de cette société d'une valeur nominale de 500 Euro, numérotées de 1 à 90.

Pour sùreté de la somme de : 332 172,24 € (trois cent trente-deux mille cent soixante -douze euros et vingt-quatre centimes), se décomposant comme suit :

CAUSES DE LA CRÉANCE	DÉBIT	CRÉDIT	TVA
Créance en principal	330 720,69		
Frais de procédure	791,55		128,18
A.444-31 CC	660,00		110,00
TVA 20,00% HT 1 300,14 TVA 260,43			
Total	332 172,24	0,00	238,18
Solde	332 172,24		

Le présent avis certifié sincère et véritable, le 30 octobre 2025.

Signature :

Me Laurent DUBOIS



**Laurent DUBOIS
Fleur FONTAINE
Marine VALLÉE**
Commissaires de Justice Associés

Sylvie PENOT-LETERRIER
Huissier de Justice Associée

**23, Av P V Couturier
93420 VILLEPINTE**

**16 rue de Picardie
93290 TREMBLAY-EN-
FRANCE**

**8 Rue Saint Ferdinand
75017 PARIS**

Tél : 01 49 36 10 01
www.dubois-cdj.fr
contact@dubois-cdj.fr



Emol.	45,12
SCT	9,40
H.T.	54,52
Tva 20,00%	10,90
Timbres	1,90
T.T.C	67,32

SIGNIFICATION DE NANTISSEMENT DEFINITIF DE DROITS INCORPORELS

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ ET LE TRENTE OCTOBRE

J'ai, Laurent DUBOIS, Fleur FONTAINE, Marine VALLÉE, Commissaires de Justice Associés, et Sylvie PENOT-LETERRIER, Huissier de Justice Associée, au sein de la SELARL DUBOIS & ASSOCIÉS, titulaire d'offices de Commissaires de Justice, à VILLEPINTE (93420), 23 avenue Paul Vaillant Couturier, et à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290), 16 rue de Picardie, et à PARIS (75017) 8 Rue Saint Ferdinand, par l'un d'eux soussigné,

À :

Société Civile Immobilière A.E.K INVEST
immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 824 003 735
6 Rue Lakanal
93500 PANTIN
Où étant et parlant à comme il est dit à l'annexe

À LA DEMANDE DE :

LE COMPTABLE DU POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DU GARD dont les locaux sont situés 15 Boulevard Etienne Saintenac 30000 NIMES Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège
Elisant domicile en mon Etude

AGISSANT EN VERTU DE :

rôle n°17/01101 du 31.07.17 et du 15.09.17 (IR16), rôle n°17/91701 du 30.04.17 et du 15.06.17 (IR15), rôle n°19/92901 du 31.10.19 et du 15.12.19 (IR17), rôle n°21/53011 du 31.12.21 et du 15.03.22 (IR17), rôle n°22/91101 du 31.01.22 et du 15.03.22 (IR18),

A L'ENCONTRE DE:

Monsieur Aziz EL KEBRITI
Né le 11/01/1977 à Nîmes (30)
87 Chemin de Valdegour
30900 NIMES

JE VOUS SIGNIFIE PAR LE PRESENT ACTE :

Le nantissement définitif des parts sociales détenues par Monsieur Aziz EL KEBRITI dans la Société S.C.I. A.E.K INVEST.

POUR CONSERVATION ET PAIEMENT DE LA SOMME DE :

REFERENCES A RAPPELER :
24090544 **DAM/AF**

**VOTRE DOSSIER
EST GÉRÉ À
VILLEPINTE**

SELARL
DUBOIS & ASSOCIÉS

Laurent DUBOIS
Fleur FONTAINE
Marine VALLÉE
Commissaires de Justice Associés
Sylvie PENOT-LETERRIER
Huissier de Justice Associée

23, Av P V Couturier
93420 VILLEPINTE

16 rue de Picardie
93290 TREMBLAY-EN-
FRANCE

8 Rue Saint Ferdinand
75017 PARIS

Tél : 01 49 36 10 01
www.dubois-cdj.fr
contact@dubois-cdj.fr



CAUSES DE LA CRÉANCE	DÉBIT	CRÉDIT	TVA
Principal	330 720,69		
07/10/2024 DDE MATRICE CADASTRALE	35,76		5,96
07/10/2024 DDE MATRICE CADASTRALE	35,76		5,96
18/06/2025 SOMMATION DE FAIRE	67,35		10,91
19/06/2025 SOMMATION DE FAIRE	67,35		10,91
19/06/2025 SOMMATION D AVOIR A	67,35		10,91
COMMUNIQUER LES LIASSES FISCALES			
09/09/2025 Honoraires rédaction sommations	247,95		41,33
Provision sur frais de dénonce	71,82		11,34
Provision sur frais de signification	67,32		10,90
Total	331 381,35	0,00	108,22
Solde	331 381,35		

TRES IMPORTANT

Le présent nantissement grève l'ensemble des droits incorporels appartenant à Monsieur Aziz EL
KEBRITI.

REFERENCES A RAPPELER :
24090544 DAM/AF

VOTRE DOSSIER
EST GÉRÉ À
VILLEPINTE

**SELARL
DUBOIS & ASSOCIÉS**

**Laurent DUBOIS
Fleur FONTAINE
Marine VALLÉE**

Commissaires de Justice Associés

Sylvie PENOT-LETERRIER
Huissier de Justice Associée

**23, Av P V Couturier
93420 VILLEPINTE**

**16 rue de Picardie
93290 TREMBLAY-EN-
FRANCE**

**8 Rue Saint Ferdinand
75017 PARIS**

Tél : 01 49 36 10 01
www.dubois-cdj.fr
contact@dubois-cdj.fr



COUT DE L'ACTE	
Emolument	45,12
SCT	9,40

H.T.	54,52
Tva 20,00%	10,90
Timbres	1,90

Coût de l'acte	67,32

REFERENCES A RAPPELER :
24090544 DAM/AF

**VOTRE DOSSIER
EST GÉRÉ À
VILLEPINTE**

24090544

Acte : 343395

**MODALITES DE REMISE DE L'ACTE
(REMISE ÉTUDE)**

J'ai, Laurent DUBOIS, Fleur FONTAINE, Marine VALLÉE, Commissaires de Justice Associés, et Sylvie PENOT-LETERRIER, Huissier de Justice Associée, au sein de la SELARL DUBOIS & ASSOCIÉS, titulaire d'offices de Commissaires de Justice, à VILLEPINTE (93420), 23 avenue Paul Vaillant Couturier, et à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290), 16 rue de Picardie, et à PARIS (75017) 8 Rue Saint Ferdinand, par l'un d'eux soussigné,

Certifie avoir signifié le : **trente octobre deux-mille-vingt-cinq**

A la requête de : **LE COMPTABLE DU POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DU GARD**
Et autres demandeurs en tant que de besoins mentionnés dans l'acte signifié.

une SIGNIFICATION DE NANTISSEMENT DEFINITIF

A : Société Civile Immobilière A.E.K INVEST, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 824 003 735, dont le siège social est 6 Rue Lakana 93500 PANTIN FRANCE

Cet acte a été signifié par **Clerc Assermenté**, dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites :

Le destinataire étant absent et n'ayant pu lors de mon passage avoir des précisions suffisantes, ou le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte, en l'absence de toute personne au siège social ou d'une personne acceptant de recevoir l'acte, et vérifications faites que le destinataire y est bien domicilié suivants les éléments ci-après :

- ✓ Le nom est inscrit sur la boîte aux lettres.
- ✓ L'adresse est confirmée par le facteur
- ✓ Le Kbis de la société nous confirme le domicile

Circonstances rendant impossible la signification à personne :

- ✓ Personne n'est présent ou ne répond à mes appels.
- ✓ Je n'ai pu, lors de mon passage, avoir d'indication sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte.

La signification à destinataire s'avérant impossible pour les raisons précédentes, la copie du présent acte a été déposée en mon Etude, sous enveloppe fermée ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre le cachet de mon Etude apposé sur la fermeture du pli.

Conformément à l'article 656 du C.P.C, un avis de passage daté de ce jour, avertissant de la présente signification et mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant ainsi que les indications de retrait de l'acte en l'étude a été laissé ce jour au siège social du signifié.

La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et copie de l'acte de signification a été adressée dans le délai prévu par la loi et rappelant que la copie de l'acte doit être retirée dans les plus brefs délais en mon étude contre récépissé ou émargement par l'intéressé ou par une personne spécialement mandatée.

La copie de l'acte est conservée en l'étude pendant trois mois. Passé ce délai, le commissaire de Justice en est déchargé.

Le Commissaire de Justice peut, à la demande du destinataire, transmettre la copie de l'acte à une autre étude ou celui-ci pourra la retirer dans les mêmes conditions.

Les mentions relatives à la signification sont visées par le Commissaire de Justice.

Le présent acte comporte **2 feuilles sur la copie.**

Laurent DUBOIS



